



L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE MOBILISÉE POUR LES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Abitibi-Témiscamingue, le 11 mars 2026 – Une délégation de l'Abitibi-Témiscamingue, formée de préfets, de directeurs généraux et d'acteurs clés en foresterie du milieu municipal, participe cette semaine au *Forum pour les communautés forestières* organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Par sa participation à ce forum, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) souhaite réaffirmer que l'avenir de la forêt constitue une priorité régionale incontournable.

Lors de son séjour, la délégation prendra part à des échanges stratégiques réunissant des experts, des représentants de l'industrie, des travailleurs, des Premières Nations et des partis politiques. Cette programmation vise à partager des analyses et à alimenter une réflexion collective sur le rôle stratégique du secteur forestier dans l'occupation dynamique du territoire, tout en dressant un état des lieux du dossier forestier au Québec dans un contexte marqué par d'importants défis économiques et le report de la réforme du régime forestier.

« Avoir une présence forte à ce forum nous permet comme région de renforcer nos alliances, d'être aux premières loges pour entendre et influencer le discours politique ainsi que pour accéder à des pôles d'expertise privilégiés. Nous le martelons depuis bientôt un an : l'Abitibi-Témiscamingue possède des réalités régionales qu'il faut prendre en considération et notre industrie forestière n'y échappe pas. Ce forum est donc l'endroit tout indiqué pour faire valoir notre voix et défendre nos priorités. » affirme le président de la CPAT et maire de Rouyn-Noranda, M. Gilles Chapadeau.

L'industrie forestière : un pilier de développement pour l'Abitibi-Témiscamingue

Rappelons que l'industrie forestière témiscabitibienne constitue un pilier majeur de notre économie, mais également de celle du Québec, alors qu'elle génère à elle seule plus de la moitié du PIB forestier provincial. Le secteur forestier de la région représente 6 % des emplois forestiers du Québec et en 2019, c'est 20 municipalités de la région qui présentaient une part de l'emploi forestier supérieure ou égale à 10 %.

Or, depuis 2017, c'est 657 emplois qui ont été perdus dans ce secteur, avec cinq usines touchées par des fermetures définitives et des réductions permanentes des effectifs. Depuis 20 ans, à elle seule, la région représente 19 % des pertes d'emplois forestiers au Québec. Ce sont des chiffres lourds, qui ont des impacts non seulement économiques, mais également sur le développement et la vitalité de nos territoires. La CPAT tient à

rappeler que les travaux sylvicoles non commerciaux sont également prioritaires pour une saine gestion de la forêt.

« Nous avons un savoir-faire et nous sommes performants sur le plan technique dans plusieurs aspects, mais le véritable enjeu réside dans la vulnérabilité de notre modèle. Notre délégation démontre une volonté de valoriser notre expertise régionale, d'innover et de s'engager collectivement à trouver des pistes de solutions pour générer des retombées significatives pour nos communautés locales. La question forestière dépasse le seul cadre industriel : elle est intimement liée au développement et à l'avenir de notre territoire. » poursuit Martin Lefebvre, vice-président de la CPAT et préfet du Témiscamingue.

« Nous sommes ouverts à explorer toutes les pistes qui pourraient contribuer à diversifier le secteur forestier. Mais sans moyens adaptés et un cadre favorable, il sera difficile de transformer ces idées en actions porteuses pour nos entrepreneurs, nos travailleurs et l'ensemble de nos communautés. Nous ne pouvons passer sous silence que les nouvelles restrictions en matière d'immigration fragilisent encore davantage nos usines forestières, qui, sans les travailleuses et travailleurs étrangers, sont sérieusement menacées dans leur capacité d'opérer. » mentionne Nathalie-Ann Pelchat, préfète de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Réforme du régime forestier et projet de loi 11

Le ministre des Ressources naturelles et de la Forêt, Jean-François Simard a annoncé à la fin février des assouplissements réglementaires forestiers dans le cadre de l'étude du projet de loi 11. L'abolition de la redevance annuelle pour les scieries, le retrait du mécanisme de mise aux enchères ainsi que la fin des activités du Bureau de mise en marché sont parmi les avancées que saluent la CPAT, tout en réitérant l'urgence de les déployer. Le ministre prévoit lancer un appel à projet-pilote auquel l'Abitibi-Témiscamingue entend répondre présente.

La mort au feuillet du projet de loi visant la refonte du régime forestier, à l'automne dernier, a laissé l'industrie dans un climat d'incertitude qui prolonge le manque de prévisibilité dont elle souffre déjà. Le préfet de la MRC d'Abitibi, Sébastien D'Astous, également président du comité Forêt de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) mentionne : *« Les amendements au projet de loi 11 démontrent une ouverture du gouvernement, mais au-delà d'ajustements ponctuels, il n'en demeure pas moins que l'industrie forestière a besoin d'une véritable réforme en profondeur. Il existe des variables que nous ne contrôlons pas — les marchés, les tarifs, la conjoncture internationale — et nous devons avoir un portrait réaliste de la situation. Mais ce que le gouvernement peut et doit faire, c'est offrir cette prévisibilité essentielle aux entreprises afin de leur permettre de planifier, d'investir et d'assurer la vitalité économique de notre région. »*

« Avec les aléas politiques jumelés à la conjoncture économique actuelle, l'industrie forestière en Abitibi-Témiscamingue traverse une période particulièrement difficile. Nous avons un rôle stratégique dans l'avenir forestier du Québec et nous sommes prêts à prendre notre part des solutions, à innover et à collaborer avec l'ensemble des partenaires. Mais il faut maintenant un signal politique clair pour assurer une foresterie durable, compétitive et véritablement créatrice de richesse pour nos communautés. » conclut Jaclin Bégin, préfet d'Abitibi-Ouest.

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe la Ville de Rouyn-Noranda et les quatre territoires de MRC de la région, qui compte 148 500 habitants et se compose de 62 municipalités. L'organisme se positionne depuis 2015 comme le principal interlocuteur régional pour les gouvernements fédéral et provincial. La CPAT documente, se positionne et fait la promotion active des intérêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de développement durable et d'occupation dynamique du territoire.

- 30 -

Source et renseignements

Émilie Dumas

Directrice de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Cell. : 819 856-6236



De gauche à droite : M. Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi, Mme Nathalie-Ann Pelchat, préfète de la MRC de La Vallée-de-l'Or, M. Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et M. Martin Lefebvre, préfet de la MRC de Témiscamingue.